

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760

N°25/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

<i>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :</i>	9
<i>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :</i>	7
<i>NOMBRE DE PROCURATION :</i>	0
<i>NOMBRE DE SUFRAGE :</i>	7
<i>Date de convocation :</i>	le 17 octobre 2024

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN,
Magali ARNAL, Karine GAILLARD, Edith
MARSCHAL
Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO,

Pouvoir : 0

Absents : Mrs Robert HAMON, Olivier GUEDON,

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CLEMENT

OBJET : SUBVENTION TELETHON

La commune a reçu une demande de subvention de l'AFMTELETHON.

Madame le maire fait part de cette demande aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité :

- d'accorder à l'association AFMTELETHON une subvention de 200 €.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65

- d'autoriser Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 24 octobre 2024 et de la publication le 24 octobre 2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire

Nathalie FORGEROU

